

INFO'ARBO

N° 4 /2016

Station d'arboriculture CP 65 / Courtemelon 2852 Courtételle
Victor Egger, +41 32 420 74 35, courriel victor.egger@frij.ch

Concours Interjurassien des Eaux-de-vie

Suite aux trois précédents Concours Interjurassiens des eaux-de-vie, la Fondation Rurale Interjurassienne (FRI) est heureuse de vous annoncer la tenue du 4e concours 2016. Nos objectifs pour ce concours régional sont :

1. D'encourager la production d'eaux-de-vie de bonne qualité,
2. De permettre aux producteurs d'obtenir une appréciation objective de la qualité de leurs produits,
3. D'en favoriser la promotion,
4. De contribuer à faire connaître au public les types caractéristiques d'eaux-de-vie produites,
5. D'encourager l'émulation entre les producteurs.

Sont admises au concours toutes les eaux-de-vie, boissons spiritueuses et liqueurs produites dans le Jura, le Jura bernois, Bâle-Campagne et Bâle-Ville. Elles doivent correspondre à l'Ordonnance du DFI sur les boissons alcooliques du 29 novembre 2013. Les divers produits mis en concours sont regroupés par catégorie (par exemple : pomme, poire, prune, cerise, abricot, damassine AOP, gentiane, fruits sauvages...).

Notre but est de réaliser un concours de branche spécifique aux eaux-de-vie de la région.

Nous invitons les producteurs à prendre connaissance du règlement sur [www.frij.ch / station d'arboriculture / concours Interjurassien des eaux-de-vie 2015-2016](http://www.frij.ch/station_d_arboriculture/concours_interjurassien_des_eaux-de-vie_2015-2016) et à nous faire parvenir leur bulletin d'inscription et les échantillons à déguster jusqu'au :

14 juin 2016 avant 16h00 à la FRI, dernier délai.

La proclamation des résultats se déroulera le mercredi **6 juillet 2016 à 19h00 à la FRI, Courtemelon** ; veuillez déjà réserver cette date. Un courrier de confirmation vous parviendra en temps utile.

Les échantillons doivent nous parvenir dans leurs **bouteilles d'origine** et représenter un **volume minimum de 0.5 litre**. Les indications sur l'étiquette doivent correspondre à la législation en vigueur en Suisse.

BULLETIN D'INSCRIPTION

Raison sociale : Nom, prénom :

Rue, numéro : N° postal : Localité :

N° téléphone : N° portable : Courriel :

J'ai pris connaissance du règlement et accepte les conditions de participation (pour d'autres bulletins d'inscriptions → www.frij.ch / station d'arboriculture).

Lieu, date : Signature

A retourner avec les échantillons au plus tard **d'ici le 14 juin 2016 / 16h00** à l'adresse suivante :

**Fondation Rurale Interjurassienne
Concours Interjurassien des eaux-de-vie
Courtemelon / CP 65
2852 Courtételle**

N°	Produit	Particularité / variété	Millésime / année de production	%vol.	Nombre de btiles en stock
<i>Exemple</i>	Eau-de-vie de prune	Fellenberg	2015	42	150
1					
2					
3					
4					
5					

Inscription : 1^{er} échantillon = Fr. 50.-- → 2^{ème} échantillon et suivants = Fr. 30.--

Exemple de calcul : 1 échantillon = Fr. 50.-- 2 échantillons = Fr. 80.-- 3 échantillons = Fr. 110.-- Etc...

Dès la réception des bulletins d'inscription, une facture sera adressée aux participants par la FRI. En cas de non-conformité du produit au règlement, aucun remboursement ne sera effectué.

Victor Egger / FRI/SCA/ mai 2016



P.P.A
2852 Courtételle
Poste CH SA